



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2018-114

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-11-12-005 - Arrêté portant délégation générale de signature à la responsable de la mission départementale risques et audit et action économique (son numéro interne est le n° 00092) (2 pages)	Page 3
87-2018-11-12-007 - Arrêté portant délégation générale de signature à la responsable du pôle gestion fiscale (son numéro interne est le n° 00094) (2 pages)	Page 6
87-2018-11-12-006 - Arrêté portant délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique (son numéro interne est le n° 00093) (2 pages)	Page 9
87-2018-11-12-010 - Arrêté portant délégations spéciales de signature le pôle gestion fiscale (son numéro interne est le n° 00097) (2 pages)	Page 12
87-2018-11-12-009 - Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique (son numéro interne est le n° 00096) (6 pages)	Page 15
87-2018-11-12-008 - Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (son numéro interne est le n° 00095) (3 pages)	Page 22
87-2018-11-12-011 - Arrêté portant subdélégation en matière domaniale du 1er septembre 2018 (A1) (son numéro interne est le n° 00098) (2 pages)	Page 26

Prefecture de la Haute-Vienne

87-2018-11-29-002 - arrêté portant renouvellement de la dénomination de commune touristique pour la commune d'Eymoutiers 29 novembre 2018 (1 page)	Page 29
--	---------

Prefecture Haute-Vienne

87-2018-11-29-001 - Arrêté DL/BPEUP n°2018-177 du 29 novembre 2018 portant renouvellement de la commission départementale d'aménagement cinématographique de la Haute-Vienne (3 pages)	Page 31
--	---------

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-11-12-005

Arrêté portant délégation générale de signature à la responsable de la mission départementale risques et audit et action économique

*Arrêté portant délégation générale de signature à la responsable de la mission départementale
risques et audit et action économique
(son numéro interne est le n° 00092)
(son numéro interne est le n° 00092)*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 12 novembre 2018.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

**Décision de délégation générale de signature au responsable
de la mission départementale risques et audit et action économique.**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Décide :



Article 1 : Délégation générale de signature est donnée à Mme Stéphanie BINET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission départementale risques et audit et action économique, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 : La présente décision prend effet le 12 novembre 2018.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-11-12-007

Arrêté portant délégation générale de signature à la
responsable du pôle gestion fiscale
(son numéro interne est le n° 00094)

*Arrêté portant délégation générale de signature à la responsable du pôle gestion fiscale
(son numéro interne est le n° 00094)*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 12 novembre 2018

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégation générale de signature à la responsable du pôle gestion fiscale

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne



Décide :

Article 1 : Délégation générale de signature est donnée à Mme Françoise GAYTON-SEGRET, administratrice des finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 : La présente décision prend effet le 12 novembre 2018.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-11-12-006

Arrêté portant délégation générale de signature au
responsable du pôle gestion publique
(son numéro interne est le n° 00093)

*Arrêté portant délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique
(son numéro interne est le n° 00093)*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 12 novembre 2018.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE**
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Décide :

Article 1 – Délégation générale de signature est donnée à : M. Matthieu DESMARETS, administrateur des finances publiques, responsable du pôle gestion publique.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – La présente décision prend effet le 12 novembre 2018.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-11-12-010

Arrêté portant délégations spéciales de signature le pôle gestion fiscale

(son numéro interne est le n° 00097)

Arrêté portant délégations spéciales de signature le pôle gestion fiscale

(son numéro interne est le n° 00097)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 12 novembre 2018.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du pôle gestion fiscale, de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour le pôle gestion fiscale

- M. Jean Noël JARRY, administrateur des finances publiques adjoint, en tant qu'adjoint à la directrice du pôle pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par le pôle.

1. Pour la division fiscalité des particuliers et des professionnels, missions foncières :

- Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division.

- Mme Delphine BELIS, inspectrice des finances publiques, pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à sa mission.

2. Pour la division des affaires juridiques et du contentieux et le pôle juridictionnel.

- Mme Brigitte RICHARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division.

Affaires juridiques et contentieux administratif et juridictionnel d'assiette :

- Mme Véronique ALLABRUNE, inspectrice des finances publiques
- Mme Marie-Sophie CHARLEMAGNE, inspectrice des finances publiques
- Mme Martine CRETOUX BAYARD, inspectrice des finances publiques
- Mme Françoise DUGUET, inspectrice des finances publiques
- M. Philippe LOGANADIN, inspecteur des finances publiques,
- M. Hewad RUSTAR-TARAKI, inspecteur des finances publiques
pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à leur mission.

3. Pour la division du recouvrement ; impôts, amendes et produits locaux :

- Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division.

Pilotage, animation et suivi du recouvrement (amiable, forcé)- Contentieux du recouvrement :

- Mme Nadine CELESTIN-BATARD, inspectrice des finances publiques
- M. Frédéric DAUVERGNE, inspecteur des finances publiques
- M. Philippe QUERCY, inspecteur des finances publiques,
- Mme Sandrine ROUSSELY, inspectrice des finances publiques,
pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à leur mission.

4. Pour le service du contrôle fiscal.

- M. Olivier NONY, inspecteur des finances publiques,
- M. Jean-Marc VERGNAUD, inspecteur des finances publiques,
pour les actes relatifs à l'activité de leur service.

Article 2 : Cette décision prend effet le 12 novembre 2018.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-11-12-009

Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

(son numéro interne est le n° 00096)

*Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique
(son numéro interne est le n° 00096)*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 12 novembre 2018.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et du département de la Haute-Vienne ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Décide :



Article 1 : la délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division secteur public local :

- Mme Valérie VERDOUX, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division secteur public local , avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division,

- Mme Agnès BESANCON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la division secteur public local, pour les actes relatifs à la gestion du secteur des collectivités locales et responsable du Service d'appui au Réseau (S.A.R.)

- M. Jean-Luc FANTON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint à la responsable de la division secteur public local , pour les actes relatifs à la gestion du secteur de la fiscalité directe locale.

1.1. Service Collectivités et Établissements Publics Locaux (CEPL)

- Mme Marie-Agnès CLAVAUD et Mme Virginie GRIVOT, inspectrices des finances publiques, respectivement responsable du service CEPL et chargée de mission, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, à l'exception des décisions d'apurement sur comptes de gestion, saisines de contrôle de légalité, dénonciations de gestion de fait et mise en débet des comptables du Trésor et des régisseurs.

1.2. Restructurations des collectivités - Conseils expertises

- Mme Virginie GRIVOT, inspectrice des finances publiques, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises financières et restructurations des collectivités.

1.3. Service d'appui au Réseau (S.A.R.)

- Mme Sylvie DONGAY, inspectrice des finances publiques, fiabilisation des états de l'actif, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

- Mme Évelyne VENNAT, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, référente Hélios pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.4. Inventaire et appui Hélios

- Mme Évelyne VENNAT, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, référente Hélios pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.5. Analyses financières

- M. Karim EL HARZI, inspecteur des finances publiques, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises et études financières.

1.6. Dématérialisation et Moyens Modernes de Paiement

- M. Arnaud LOUVET, inspecteur des finances publiques, chargé de mission, correspondant dématérialisation et moyens modernes de paiement pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.7. Fiscalité directe locale

- M. Jean-Jacques SKAPSKI, inspecteur des finances publiques, pour les actes relatifs à la gestion du secteur de la fiscalité directe locale, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises et études fiscales et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc FANTON.

2. Pour la division État :

- M. Philippe CHEYRON, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division État, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par la division ainsi que les chèques sur le Trésor.

M. Philippe CHEYRON est titulaire de la délégation générale de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, en qualité de préposé de la caisse des dépôts et consignations du département de la Haute-Vienne.

- M. Jean COQUILLAUD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par la division, les décisions de remises gracieuses sur produits divers d'un montant inférieur à 1 500,00 euros ainsi que les chèques sur le Trésor.

M. Jean COQUILLAUD est titulaire de la délégation générale de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, en qualité de préposé de la caisse des dépôts et consignations du département de la Haute-Vienne.

2.1. Le contrôle et le règlement de la dépense et le service facturier (SFACT)

- Mme Carole FAURE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service « *contrôle et règlement de la dépense* » et responsable du service facturier, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.

- Mme Emmanuelle TOURTE, inspectrice des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole FAURE, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.

- Mme Chantal FERRAND, contrôlease principale des finances publiques, Mme Laurence DUFOUR, contrôlease principale des finances publiques, Mme Catherine FAYE, contrôlease des finances publiques, Mme Sylvie BLANCHETON, contrôlease des finances publiques et M. Philippe RODES, contrôleur des finances publiques, pour les opérations de dépenses et de comptabilité en mode SFACT,

- Mme Agnès JANVIER, contrôlease principale des finances publiques, pour les opérations de dépenses et de comptabilité en mode classique,

- Mme Marie-Pierre DEMAISON, contrôlease des finances publiques, pour le suivi des immobilisations en cours.

2.2. Le service liaison-rémunérations

- M. Alain DEVERS, inspecteur des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris la validation des ordres d'exécution des paiements mais à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor,

- Mme Isabelle DUPUY, contrôlease principale des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEVERS, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris la validation des ordres d'exécution des paiements mais à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor,

- Mme Marie-Christine PUIVIF, contrôlease des finances publiques, et M. Philippe PENIGOT, contrôleur des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEVERS et de Mme Isabelle DUPUY, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris de la validation des ordres d'exécution des paiements et à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.

2.3. Le centre de gestion des retraites

- Mme Véronique LANGLOIS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,

- Mme Marie-Hélène BAGNAUD, inspectrice des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LANGLOIS pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.

2.3.1. Courriers de gestion administrative courante des pensionnés :

Mme Emmanuelle PECH, contrôleur principale des finances publiques, Mme Mireille BERNARD, contrôleur des finances publiques, Mme Sandrine MARSAC, contrôleur des finances publiques, responsables d'unité de gestion, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LANGLOIS et de Mme Marie-Hélène BAGNAUD, pour tous les actes suivants :

- actes de mise en paiement des pensions civiles et militaires de retraite, des pensions militaires d'invalidité, des retraites du combattant, des légions d'honneur et des médailles militaires / décision d'assujettissement ou de non-assujettissement aux précomptes de cotisations sociales / accords ou rejets des compléments de retraite réglementairement assujettis au revenu fiscal de référence / relance de demande d'avis d'imposition pour contrôle ressources / bordereau d'envoi / demandes de renseignement aux mairies / demande de renseignement aux banques / demandes de RIB ou de déclaration préalable lors de la 1^{ère} liquidation / relance de demande d'attestation CAF pour contrôles / envoi de dossier de pension de réversion / renvoi pour attribution / lettres d'accompagnement et de justification de titre de perception / demande d'autorisation de cumul de pensions.

2.3.2. Actes de gestion comptable des pensionnés :

M. Pascal MANDON, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LANGLOIS et de Mme Marie-Hélène BAGNAUD, pour tous les actes suivants :

- validation des ordres d'exécution des paiements échéances et hors échéances / signature des ordres de paiement / mainlevée sur oppositions / accusés réception d'avis à tiers détenteur / accusés réception de mise en paiement de pension alimentaire / accusés réception de mise en paiement de saisie des rémunérations / lettres d'information des oppositions formulées à l'encontre des débiteurs / renvois pour attribution / bordereaux d'envoi.

2.4. *L'autorité de certification des fonds européens*

- Mme Nathalie MONNERIE, inspectrice des finances publiques, responsable du service,
- M. Philippe RODES, contrôleur des finances publiques, pour tous les actes relatifs à la gestion courante de la cellule de gestion des fonds européens, à l'exclusion des appels de fonds et de tous documents valant certification des opérations.

2.5. *La comptabilité de l'État et la comptabilité auxiliaire du recouvrement*

- Mme Stanislava BOSSOUTROT, inspectrice des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, la signature des habilitations BDF/CCP AD, des chèques sur le Trésor, ainsi qu'à la comptabilité patrimoniale de l'État.
- M. Thierry BRUNTH, contrôleur principal des finances publiques, adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service ainsi qu'à la comptabilité patrimoniale de l'État.
- Mme Nathalie DUPUYTRENT, contrôleur principale des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT et de M. Thierry BRUNTH, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.
- M. Bernard BOUZONIE, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT et de M. Thierry BRUNTH, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.
- M. Axel DE MOHRENSCHILDT, contrôleur des finances publiques, pour tous les actes relatifs à la comptabilité patrimoniale de l'État.

- Mme Évelyne CHOPINAUD, agente administrative principale des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP, caissière titulaire, pour la signature des quittances, déclarations de recettes délivrées en caisse et bons de transport établis par les prestataires transporteurs de fonds.

- Les caissiers suppléants pour signature des quittances, déclarations de recettes délivrées en caisse et bons de transport établis par les prestataires transporteurs de fonds et intervenant selon l'ordre suivant :

M. Julien DEVAUTOUR, agent administratif principal des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

Mme Joëlle CREPIN : agente administrative principale des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

M. Axel DE MOHRENSCHILDT, contrôleur des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

Mme Joëlle GAVINET, contrôlease principale des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

Mme Maryse LAUDOUZE, agente administrative principale des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

Mme Marine LEYSSENNE, agente administrative des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

M. Arnaud-Guilhem FABRY, contrôleur des finances publiques de la Trésorerie de Limoges Municipale

Mme Amélie BOURNAZEL, agente administrative principale des finances publiques de la Trésorerie de Limoges Municipale

Mme Josiane BESTE, contrôlease principale des finances publiques de la Trésorerie de Limoges Municipale

Mme Catherine BASCOUL, contrôlease des finances publiques de la Trésorerie de Limoges Municipale

Mme Audrey MOMBRUN, agente administrative principale des finances publiques de la Trésorerie de Limoges Municipale

2.6. Les recettes non fiscales et les produits divers de l'État

- Mme Corinne DORCET, inspectrice des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, la signature des octrois d'échéanciers de paiements n'excédant pas une durée de 12 mois, des décisions de remises gracieuses sur produits divers d'un montant inférieur à 500 euros.

- Mme Arlette BEYRAND, contrôlease principale des finances publiques, première adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne DORCET, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service et la signature des octrois d'échéanciers de paiements n'excédant pas une durée de 12 mois.

- Mme Béatrice FRANÇOIS, contrôlease des finances publiques, seconde adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne DORCET et Mme Arlette BEYRAND, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, la signature des octrois d'échéanciers de paiements n'excédant pas une durée de 12 mois.

2.7. Les dépôts et les services financiers

- M. Jean-Marc PLAZIAT, inspecteur des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,

M. Jean-Marc PLAZIAT, est titulaire de la délégation générale de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, en qualité de préposé de la caisse des dépôts et consignations du département de la Haute-Vienne.

- M. Yves LATHIERE et Mme Pascale BONNET, contrôleurs principaux des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc PLAZIAT, pour les opérations de guichet du secteur « caisse des dépôts et consignations » et pour les actes du secteur « dépôts de fonds ».

3. Pour la division Domaine :

- Mme Josette SAUVIAT, inspectrice principale des finances publiques, responsable du service, pour les actes relatifs à la gestion du service local du domaine (SLD) et du pôle d'évaluation domaniale (PED) et de la politique immobilière de l'État.

Service local du domaine (SLD)

- M. Gilles-Olivier EVANS, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer tous documents courants et bordereaux d'envois relevant de la mission de gestion domaniale et de la politique immobilière de l'État.

- Mme Patricia LARATTE, contrôlease principale des finances publiques, et M. Serge BLANC, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer tout document courant ou bordereau d'envoi en matière de gestion domaniale

Pôle d'évaluation domaniale (PED)

- M. Philippe GOUTORBE, inspecteur des finances publiques,

- M. Stéphane LABROUSSE, inspecteur des finances publiques,

- Mme Nadine LEBRAUD, inspectrice des finances publiques,

- Mme Murielle RICHEFORT, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer tous documents courants et bordereaux d'envoi relevant de leur mission, hors avis d'évaluation

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-11-12-008

Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

(son numéro interne est le n° 00095)

*Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources
(son numéro interne est le n° 00095)*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 12 novembre 2018.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE**

31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale du Limousin et de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Décide :



Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents courants relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour le pôle pilotage et ressources

- M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint, en tant qu'adjoint à la directrice du pôle pilotage et ressources pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par le pôle.

1. Pour la Division des Ressources Humaines :

- M. Vincent VALLAT, inspecteur principal des finances publiques,

Gestion des Ressources humaines

- Mme Évelyne EVANS, inspectrice des finances publiques,

- M. Frédéric BAUSSET, contrôleur principal des finances publiques,

- M. Olivier DELAGE, contrôleur principal des finances publiques,

- M. Ludovic FREDON, contrôleur principal des finances publiques,

- Mme Laurence BARATAUD, contrôlease des finances publiques,

- Mme Delphine DUBOIS, contrôlease des finances publiques,

- Mme Sylvie CHATENET, contrôlease des finances publiques,

- Mme Evelyne REYT, contrôlease des finances publiques,

Formation professionnelle et concours

- Mme Évelyne EVANS, inspectrice des finances publiques,

- Mme Sylvie CHATENET, contrôlease des finances publiques,

- Mme Sophie DETIENNE, agente administrative des finances publiques,

2. Pour la Division Stratégie, Contrôle de Gestion et Qualité de Service :

- Mme Michèle FROMENT, inspectrice divisionnaire des finances publiques

Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service, emplois, structures et moyens :

- Mme Dominique JOUBERT, inspectrice des finances publiques,

- Mme Marilyne THOBY, inspectrice des finances publiques,

- Mme Sylvie TOULZAC, attachée d'administration centrale,

3. Pour la Division Budget, Immobilier, Logistique :

- M. Guillaume CASENAVE, inspecteur des finances publiques,

Budget, logistique et immobilier :

- M. Jean-Marc GIORGI, inspecteur des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CASENAVE, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.

- M. Frédéric REVEILLAS, contrôleur principal des finances publiques,

- Mme Édith DEBORD, contrôlease des Finances Publiques,

Centre de Services Budgétaires (CSBUD) de Limoges (y compris la gestion des cités administratives de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne) :

- M. Frédéric REVEILLAS, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Pierrick BONJEAN, contrôleur des finances publiques,
- Mme Édith DEBORD, contrôleuse des Finances Publiques,
- Mme Lydie PEYRICHOUT, contrôleuse des Finances Publiques,
- Mme Annabelle ZANGA, contrôleuse des Finances Publiques,
- M. Renaud POUGE, agent administratif principal des finances publiques,
- Mme Angélique BERROS, agente administrative principale des finances publiques,
- Mme Christelle MACHADO, agente contractuelle Berkani de droit public,

Courrier :

- M. Jacques ROUX, inspecteur des finances publiques,

Assistant de prévention et délégué départemental à la sécurité

- M. Jean-Marc GIORGI, inspecteur des finances publiques,

Article 2 : Cette décision prend effet au 12 novembre 2018. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-11-12-011

Arrêté portant subdélégation en matière domaniale du 1er
septembre 2018 (A1)

(son numéro interne est le n° 00098)

Arrêté portant subdélégation en matière domaniale du 1er septembre 2018 (A1)

(son numéro interne est le n° 00098)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Limoges, le 12 novembre 2018

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Le préfet de la Haute-Vienne

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté n°87-2018-11-10-018 du 10 novembre 2018 portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne en matière de gestion domaniale

Arrête :



Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, par l'article 1^{er} (délégation en matière domaniale) de l'arrêté n° 87-2018-11-10-018 du 10 novembre 2018 accordant délégation de signature à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, sera exercée par M. Matthieu DESMARETS, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique, par Mme Josette SAUVIAT, inspectrice principale des finances publiques, responsable du Service Local du Domaine (SLD) et du Pôle Évaluation Domaine (PED) et par M. Gilles-Olivier EVANS, inspecteur des finances publiques, .

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er septembre 2018.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 12 novembre 2018.

Pour le Préfet,

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Prefecture de la Haute-Vienne

87-2018-11-29-002

arrêté portant renouvellement de la dénomination de
commune touristique pour la commune d'Eymoutiers 29
novembre 2018

*arrêté portant renouvellement pour 5 ans de la dénomination de commune touristique pour la
commune d'Eymoutiers*

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ
PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA DÉNOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE
POUR LA COMMUNE D'EYMOUTIERS

LE PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L 133-11, L 133-12, L 134-2, L 5211-21, R 133-32 à R 133-36 ;

Vu la demande de renouvellement de la dénomination en commune touristique présentée par la communauté de communes des Portes de Vassivière le 27 novembre 2018 pour la commune d'Eymoutiers ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : La dénomination commune touristique de la commune d'Eymoutiers est renouvelée pour une durée de cinq années à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Limoges, le 29 novembre 2018

Le Préfet



Seymour MORSY

Prefecture Haute-Vienne

87-2018-11-29-001

Arrêté DL/BPEUP n°2018-177 du 29 novembre 2018
portant renouvellement de la commission départementale
d'aménagement cinématographique de la Haute-Vienne



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique

Arrêté DL/BPEUP n°2018-177

ARRETE portant renouvellement de la commission départementale d'aménagement cinématographique de la Haute-Vienne

LE PREFET DE LA HAUTE-VIENNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L212-6-1 à L212-6-4 et R212-6 à R212-6-8 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, notamment son article 57 ;

VU le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret n°2015-268 du 10 mars 2015 modifiant la partie réglementaire du code du cinéma et de l'image animée et relatif à l'aménagement cinématographique ;

VU l'arrêté préfectoral n°006 DCE-BUA-2015, en date du 28 avril 2015, portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture :

ARRÊTE

Article 1 :

Il est institué une commission départementale d'aménagement cinématographique chargée de statuer sur les demandes d'autorisation d'aménagement cinématographique qui lui sont présentées en vertu des dispositions des articles L212-7 à L212-9 du code du cinéma et de l'image animée.
Cette commission est présidée par le Préfet, ou son représentant, qui ne prend pas part au vote.

Elle est composée :

1, rue de la préfecture – BP 87031 – 87031 LIMOGES CEDEX 1
Accueil général : lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00 (vendredi 16h00)
tél : 05 55 44 18 00 - fax : 05 55 44 17 54 - mél : pref-courrier@haute-vienne.gouv.fr - internet : www.haute-vienne.gouv.fr 1/3

1) de cinq élus :

-le maire de la commune d'implantation du projet ou son représentant ;

-le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant, membre du conseil communautaire et désigné par son président, ou, à défaut, le conseiller départemental du canton d'implantation ;

-le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, autre que la commune d'implantation, ou son représentant, membre du conseil communautaire et désigné par son président ; dans le cas où la commune d'implantation appartient à une agglomération comportant au moins cinq communes, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement est choisi parmi les maires des communes de ladite agglomération ;

-le président du conseil départemental, ou son représentant ;

-le président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale auquel adhère la commune d'implantation ou son représentant, ou, à défaut, un adjoint au maire de la commune d'implantation ;

Lorsqu'un projet d'aménagement cinématographique est envisagé sur le territoire de plusieurs communes ou de plusieurs cantons, est considéré comme la commune ou le canton d'implantation celle ou celui dont le territoire accueille la plus grande partie des surfaces de l'ensemble de salles de spectacles cinématographiques faisant l'objet de la demande d'autorisation.

Le maire de la commune d'implantation ne peut siéger à la commission en une autre qualité que celle de représentant de sa commune. Il en est de même du maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou de l'agglomération multicommunale lorsque celle-ci n'est pas la commune d'implantation.

Lorsque la commune d'implantation fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement, le président de cet établissement ne peut pas être représenté par un élu de la commune d'implantation ni par un élu de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou de l'agglomération multicommunale lorsque celle-ci n'est pas la commune d'implantation.

Lorsque la commune d'implantation fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de schéma de cohérence territoriale, le président de cet établissement ne peut pas être représenté par un élu de la commune d'implantation ni par un élu de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou de l'agglomération multicommunale lorsque celle-ci n'est pas la commune d'implantation.

Le président du conseil départemental ne peut pas être représenté par un élu de la commune d'implantation ni par un élu de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou de l'agglomération multicommunale lorsque celle-ci n'est pas la commune d'implantation.

Lorsque l'un des élus détient plusieurs des mandats ci-dessus mentionnés, le Préfet désigne pour le remplacer un ou plusieurs maires de communes situées dans la zone d'influence cinématographique concernée.

2) de trois personnalités qualifiées :

- une en matière de distribution et d'exploitation cinématographique, proposée par le président du centre national du cinéma et de l'image animée sur une liste établie par lui ;
- une en matière de développement durable ;
- une en matière d'aménagement du territoire ;

Pour ces deux derniers collègues, les personnalités qualifiées sont :

- en matière de développement durable :

- * M. Thierry DUBOURG – gérant de bureau d'études en environnement ECOSAVE ;
- * M. Axel GHESTEM – professeur de botanique à la retraite – doyen honoraire de la faculté de pharmacie de Limoges ;
- * M. Ludovic JOMIER – chargé de mission coordination associative pour l'association Limousin Nature environnement ;
- * M. Jean-Jacques RABACHE – directeur de l'association Limousin Nature Environnement ;

- en matière d'aménagement du territoire :

- * M. Julien DELLIER – maître de conférence en géographie, à l'université de Limoges (GEOLAB) ;
- * M. Bernard DROBENKO - professeur émérite des universités spécialisé en droit de l'environnement et droit de l'urbanisme ;
- * M. Guillaume MAÏSSA - gérant du bureau d'études 6T ;
- * M. Eric ROUVELLAC – professeur de géographie, à l'université de Limoges (GEOLAB) ;

Article 2 :

Les personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire exercent un mandat de trois ans et ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs.

Si elles perdent la qualité en vertu de laquelle elles ont été désignées, ou en cas de démission, de décès, ou de déménagement hors des frontières du département, elles sont immédiatement remplacées pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 :

Lorsque la zone d'influence cinématographique du projet dépasse les limites du département, le Préfet du département d'implantation détermine, pour chacun des autres départements concernés, le nombre d'élus et de personnalités qualifiées appelés à compléter la composition de la commission. Ils sont désignés sur proposition du préfet de chacun des départements concernés.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Limoges, le 29 NOV. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jérôme DECOURS